

Compte rendu de la séance du 11 avril 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvain MERTES

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CABAU Adeline CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc
FAUROUX Pierre GALLOT-LAVALLEE Arnaud IGLESIAS Nathalie LASSALLE
Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain MIQUEU Pierre OULIEU
Marie-France PARIS Louis ROUX Thierry SOULERES Serge

Ordre du jour:

- *Approbation du compte rendu du 22 février 2016*
- *Compte administratif 2015*
- *Compte de Gestion 2015*
- *Affectation du résultat de fonctionnement 2015*
- *Fixation des taxes locales 2016*
- *Budget Primitif 2016*
- *Demande de subvention dans le cadre du FDAL - Aire de jeux*
- *Borne de recharge pour véhicules électriques*
- *Convention ENVOL - Salle des jeunes*
- *Nomination d'un délégué à l'association ENVOL*

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 février 2016 :

pas d'observations 15 Pour

Vote du compte administratif 2015 (D 2016 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUSSAIN Jean

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par DOUSSAIN Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		119 880.13		137 857.67		257 737.80
Opérations	177 685.33	51 683.49	420 386.13	453 720.26	598 071.46	505 403.75

exercice						
Total	177 685.33	171 563.62	420 386.13	591 577.93	598 071.46	763 141.55
Résultat de clôture	6 121.71			171 191.80		165 070.09
Restes à réaliser	23 009.00	37 792.00			23 009.00	37 792.00
Total cumulé	29 130.71	37 792.00		171 191.80	23 009.00	202 862.09
Résultat définitif		8 661.29		171 191.80		179 853.09

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, 14 Pour

Vote du compte de gestion 2015 (D 2016 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUSSAIN Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : 15 Pour

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 (D 2016 010)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 171 191.80

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	137 857.67
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	44 878.41
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	33 334.13
Résultat cumulé au 31/12/2015	171 191.80
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	171 191.80
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	20 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	151 191.80
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote : 15 Pour

TAUX TAXES LOCALES 2016 (D 2016 011)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti, CFE) afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres présents :

Ne pas augmenter, soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 %

Les taux applicables en 2016 seront donc :

Taxe d'Habitation : 6,13 %

Taxe Foncière (bâti) : 9,36 %

Taxe Foncière (non bâti) : 43,43 %

Contribution foncière des entreprises : 11,32 %

Vote : 15 Pour

DEMANDE DE SUBVENTION - AIRE DE JEUX - DANS LE CADRE FDAL (D 2016 012)

Monsieur le Maire expose que l'aire de jeux des enfants situé à l'entrée du lac près des terrains de tennis demande une remise aux normes, vue la dernière vérification par le bureau Véritas.

Il est proposé de refaire à neuf cette aire en installant de nouveaux jeux et l'installation de dalles amortissantes au sol.

Il est proposé d'installer un jeu au bord du lac près de la cabane du maître nageur.

Des devis ont été établis, soit un montant total de 20.329,50 € HT.

Pour financer l'achat de ces jeux et les dalles amortissantes, une demande d'aide financière est possible auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ariège, dans le cadre du FDAL.

Le plan de financement proposé est :

Dépenses :

Achat des jeux et dalles :	20.329,50 € HT	24.395,40 € TTC
----------------------------	----------------	-----------------

Recettes:

Subventions: Réserve parlementaire :	10.000,00 €
FDAL (Conseil Départemental) :	5.000,00 €
Récupération TVA :	3.845,00 €
Autofinancement :	5.550,40 €

Oùï cet exposé et après discussions,
L'Assemblée Communale :

- accepte l'achat des jeux et des dalles soit un montant de 20.329,50 € HT 24.395,40 € TTC et le plan de financement ci-dessus.

- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention d'une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'Ariège, dans le cadre du FDAL.

Vote : 15 Pour

DELEGUE A L'ASSOCIATION ENVOL (D 2016 013)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que la commune a un représentant au sein du bureau de l'Association ENVOL.

Mme Marie-Claude MERLE avait été désignée pour représenter la commune, or pour des problèmes professionnels, elle est dans l'obligation de démissionner de ce poste.

Il a lieu de désigner un autre membre.

Mme Nathalie IGLESIAS, adjoint au Maire chargée des écoles, se propose sa candidature.

Oùï cet exposé,
Après discussion et après délibéré,

Le Conseil Municipal :

- accepte et désigne Mme Nathalie IGLESIAS comme déléguée à l' Association ENVOL.

Vote : 15 Pour

BUDGET PRIMITIF 2016 (D 2016 014)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 de la commune de Sainte Croix Volvestre

Le budget primitif 2016 s'équilibre comme suit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	591.464	591.464
Section d'Investissement	235.451	235.451

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

15 voix pour

adopte le Budget Primitif 2016 de la commune de Sainte Croix Volvestre.

BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Electricité 09 pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Le Courrier ne donne pas le coût de fonctionnement à la charge de la commune. Mr Pierre FAUROUX représentant de la commune auprès du SDE09 propose de se renseigner, le conseil municipal décide de reporter sa décision.

CONVENTION ENVOL - Salle des Jeunes

Monsieur le Maire explique qu'il doit rencontrer la nouvelle directrice remplaçante d'ENVOL pour ce local, ce vendredi 15 avril et propose de reporter cette discussion.